



## Jacques Cujas 1522-2022

Conférences organisées par le CTHDIP

### **La non réception du romaniste à Toulouse. Encore l'affaire Cujas**

Conférence de Xavier Prévost, professeur à l'université de Bordeaux, membre junior de l'Institut universitaire de France

## **La non réception du romaniste à Toulouse. Encore l'affaire Cujas**

Né en 1522 à Toulouse, Jacques Cujas y fait l'intégralité de ses études. À partir de 1547, alors qu'il prépare son doctorat, il est recruté comme « hallebardier » par l'université toulousaine qui le charge d'un cours sur les Institutes de Justinien. Avec ce cours introductif laissé à des enseignants de second rang qui ne sont pas encore professeurs, Cujas se fait remarquer grâce à ses nouveautés méthodologiques. Elles attirent à lui de nombreux étudiants et lui valent ses premiers éloges de la part de certains régents. Devenu docteur en droit, il semble promis à l'obtention d'une chaire de professeur à la suite de la résignation en sa faveur de Corbeyrand Fabri (dit Massabrac) en 1553. C'était sans compter sur ses concurrents, qui portent la contestation sur le terrain judiciaire. Un long conflit s'ouvre alors devant le parlement de Toulouse pour désigner le successeur de Fabri à sa chaire de droit romain. Celle-ci revient finalement à Étienne Forcadel en 1557. Les soubresauts de la procédure éloignent Cujas de Toulouse dès 1554. L'incertitude du recours devant le parlement le pousse à accepter le poste de docteur-régent que lui offre l'université voisine de Cahors. C'est le début d'une carrière ascensionnelle – et itinérante – de professeur de droit romain, qui a conduit Cujas à enseigner dans les universités de Bourges (par trois fois), de Valence (par deux fois), de Turin et même de Paris, mais plus jamais de Toulouse, sa ville de naissance et d'étude.

L'épisode – connu sous le nom d'*affaire Cujas* – est célèbre et bien documenté, tant il a fait couler d'encre depuis que Cujas est devenu l'un des plus influents jurisconsultes français. Très rapidement la gloire de l'humaniste est telle que l'université toulousaine essaie de le faire revenir dans sa faculté d'origine (sans jamais donc y être parvenu). Après la mort de Cujas, Toulouse s'empare de sa figure pour entretenir sa mémoire posthume, à défaut d'avoir pu bénéficier des cours du docteur-régent de son vivant. Cela semble d'autant plus nécessaire que l'opinion selon laquelle Toulouse aurait rejeté son prodige ne cesse de se développer. Elle atteint son point culminant durant la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, où les publications pour défendre Toulouse ou, au contraire, critiquer son aveuglement se multiplient. Dans le contexte de rédaction des histoires locales autour de la figure des grands hommes – auxquels on érige des monuments tout en baptisant des places et des rues de leur nom – l'enjeu est d'importance pour toutes les villes qui ont vu passer Cujas et qui cherchent à profiter de sa gloire passée. L'attitude de la cité capitoline envers l'humaniste passionne l'historiographie pendant des décennies et se retrouve encore au cœur de certaines publications du xx<sup>e</sup> siècle.

Cette controverse, qui pourrait n'apparaître que comme un point secondaire pour l'histoire du droit, est toutefois révélatrice des tensions à l'œuvre dans ce champ disciplinaire. La manière dont sont présentés les différents protagonistes de l'affaire (Cujas lui-même évidemment, mais aussi Étienne Forcadel et les institutions toulousaines) surjoue l'opposition entre

traditionalistes et novateurs à la Renaissance, mais révèle également les fractures de l'université aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. On y décèle notamment des divergences méthodologiques quant à l'étude historique du droit. L'importance de la question s'aperçoit d'ailleurs à travers les auteurs qui s'y intéressent. Certains sont des figures centrales de la discipline : il suffit de citer Friedrich Carl von Savigny ou Paul Frédéric Girard. Étudier *l'affaire Cujas*, c'est donc non seulement essayer de déterminer quelle a été l'attitude de l'université toulousaine à l'égard du jeune docteur en droit au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, mais c'est aussi comprendre la construction de l'histoire du droit comme discipline depuis cette date et, en particulier, à l'époque contemporaine.

Il n'y a donc pas de meilleur lieu – la faculté de droit de Toulouse – et de meilleur moment – le cinquième centenaire de la naissance de Jacques Cujas – pour ajouter une nouvelle page (un épilogue ?) à cette controverse.

### **Présentation**

Agrégé des facultés de droit, agrégé d'économie et gestion, archiviste paléographe (diplômé de l'École des chartes), ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan, Xavier Prévost est membre junior de l'Institut universitaire de France (promotion 2020) et professeur d'histoire du droit à l'université de Bordeaux, où il appartient à l'Institut de recherche Montesquieu (IRM – UR 7434) et où il préside la section d'histoire du droit.

Ses recherches concernent le droit et les savoirs juridiques à la Renaissance et interrogent, plus particulièrement, l'émergence de la modernité juridique. La plupart de ses travaux concernent l'humanisme juridique du xvi<sup>e</sup> siècle, avec un intérêt spécifique pour Jacques Cujas (1522-1590) auquel il a consacré sa thèse de doctorat, dont il a tiré deux monographies parues en 2015 et 2018. Auteur de nombreux articles relatifs à l'humaniste toulousain, il a coordonné cette année le programme « Jacques Cujas 1522 – 2022 : la fabrique d'un "grand juriste" », constitué de deux expositions – l'une physique et l'autre en ligne – à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas (avec Alexandra Gottely) et d'un colloque au Collège de France (avec Alexandra Gottely et Dario Mantovani).